



I POURQUOI RECRUTER PAR L'ALTERNANCE ?



RENFORCER SES ÉQUIPES

→ L'alternant effectue des tâches opérationnelles. Ce n'est ni un contrat d'appoint ni un stage.



MAÎTRISER SA MASSE SALARIALE

→ Grâce aux aides à l'embauche et à un contrat limité dans le temps.



RECRUTER UNE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE

→ En intégrant une personne formée aux dernières connaissances et techniques de sa profession.



TRANSMETTRE SES SAVOIR-FAIRE

→ Et ses méthodes de travail afin d'adapter son personnel aux spécificités de son entreprise.



PRÉPARER L'AVENIR ET PARTICIPER À L'INSERTION DES JEUNES

→ Des compétences dans sa profession.

I QUEL CONTRAT CHOISIR ?

Deux contrats de travail associent périodes en entreprise et enseignement en centre de formation :



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Recruter un collaborateur formé à vos savoir-faire,
- Pour une durée de 1 à 3 ans.



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Recruter un collaborateur rapidement opérationnel,
- Pour une durée de 6 à 24 mois.



Pensés pour l'entreprise, ils sont de véritables opportunités pour renforcer vos équipes et vos compétences.

Le salaire de l'alternant est calculé en fonction de l'âge correspondant à un pourcentage du SMIC¹.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

→ Le salaire dépend de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti.

CA

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
- de 18 ans	27 %	39 %	55 %
De 18 à 20 ans	43 %	51 %	67 %
21 ans et plus ²	53 %	61 %	78 %
26 ans et plus ²	100 %	100 %	100 %

CP

	Niveau bac ou inférieur au bac pro	Supérieur ou égal au bac pro ou à un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau
- de 21 ans	55 %	65 %
De 21 à 25 ans	70 %	80 %
26 ans et plus	100 %	100 %

I DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019 :

Une aide unique est attribuée aux employeurs de moins de 250 salariés ayant recruté un apprenti pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre inférieur ou égal au bac.

1 ^{ère} année d'exécution	2 ^{ème} année d'exécution	3 ^{ème} année d'exécution	Apprentis âgés d'au moins 18 ans pour le passage du permis de conduire
4 125€ maximum	2 000€ maximum	1 200€ maximum	Une aide de l'Etat de 500€

DES AIDES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE ACCORDÉES À L'ENTREPRISE :

- Allègement de charges sociales,
- Financement de la formation du maître d'apprentissage et indemnisation de sa fonction.



CALCULEZ LE COÛT ET LES AIDES correspondant à votre entreprise :
www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/simulateur-employeur

¹ % du Smic brut 35 heures par semaine - sous réserve de l'évolution de la réglementation.

² Pour les apprentis de 21 ans et plus, % du salaire minimum conventionnel quand il est plus favorable.